

an, deux ans, se passer, sans remplir cette vacance par la nomination qu'il vient de faire. Sans doute il est possible que tout persuadé qu'il fut du mérite de l'honorable député de Portage-la-Prairie, il se soit aperçu qu'il n'était pas le seul aspirant. Les candidats pullulaient. En face de moi en ce moment j'en aperçois un, deux, trois, quatre, cinq, six. (Exclamations.) Oui, j'en aperçois six, tous y ayant les droits, au dire de leurs amis, et chacun persuadé que ses titres étaient supérieurs à ceux de tous les autres. Comment se fait-il qu'ils ont été laissés de côté et que l'honorable député de Portage-la-Prairie ait été choisi de préférence? C'est ici que la souplesse d'esprit de l'honorable monsieur est venue à son secours. Il se rendit compte que pour être préféré, il lui faudrait mettre en œuvre quelque chose de plus que son simple talent d'avocat. Il ne se borna pas à déployer ce talent dans l'enceinte parlementaire; il montra aussi les dents. Et lorsque le premier ministre eut aperçu ces dents acérées, prêtes à s'enfoncer dans ses chairs tremblantes, il n'hésita plus.

Vous vous souvenez que vers la fin de la dernière session la loi des banques revint du Sénat avec quelques modifications. Le ministre des Finances qui était chargé du bill, accepta ces modifications et en expliqua la portée à la Chambre. Elles n'étaient pas de conséquence, elles n'étaient que pour la forme, dit-il, et tout en rendant la mesure un peu moins imparfaite, ne portaient nullement atteinte à ses dispositions essentielles. Aussitôt il se produisit un soulèvement d'indignation, ou plus exactement d'indignation simulée, dans les rangs de la droite. D'honorables députés se levèrent pour protester et le plus hardi de tous fut l'honorable représentant de Portage-la-Prairie (M. Meighen). Il s'attaqua des plus violemment à la teneur des projets d'amendement; il affirma que l'esprit du bill en était radicalement changé; il dirigea ses traits sur le Sénat, qu'il ne pouvait atteindre, par-dessus la tête des ministres, à qui il ne voulait aucun mal.

Ces paroles comportaient plus qu'une attaque; elles étaient un avertissement. Mon très honorable ami, qui a lu l'histoire parlementaire de l'Angleterre, se rappelle que sous le ministère de sir Robert Walpole, un jeune officier de cavalerie fut élu membre du parlement et qu'après avoir entendu son premier discours, le premier ministre dit à ses amis: "Voici un coursier qu'il faudra brider."

[Sir Wilfrid Laurier.]

Il est évident qu'après avoir entendu l'honorable député de Portage-la-Prairie, le premier ministre s'est dit qu'il serait plus prudent de le museler. Malheureusement, vu que mon très honorable ami a choisi comme modèle l'illustre William Pitt, comte de Chatham, et vu que le ministre des Finances s'est permis d'approuver l'action du Sénat, l'honorable solliciteur général sera bien forcé de l'approuver également, quels que puissent être ses sentiments intimes.

Un autre point sur lequel je désire appeler l'attention et qui devient d'occurrence assez commune, c'est l'absence de l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Foster). Je sais qu'il est en ce moment en Angleterre où il assiste aux séances de la commission nommée conformément à une résolution votée lors de la dernière conférence impériale. Ces fonctions sont certainement importantes, mais elles ne relèvent en rien du ministère du Commerce et de l'Industrie; d'ailleurs, cette mission n'aurait jamais dû être confiée à un ministre de la couronne. Le gouvernement précédent avait désigné à ce poste un homme de grande compétence en matière commerciale et jouissant d'une haute réputation dans le monde de la finance, M. P. C. Larkin. Mais le Gouvernement actuel, en arrivant aux affaires, s'empressa d'annuler cette nomination. Cette démission fut, je crois, la première de toutes celles qui devaient suivre et nous n'en avons pas encore vu la fin.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie n'aurait jamais dû se charger de cette mission. Il aurait dû se rappeler le précepte évangélique qui dit que nul ne peut servir deux maîtres, car il aimera l'un et détestera l'autre, ou s'inféodera à celui-ci au détriment de celui-là. C'est exactement ce qui a eu lieu. En s'acquittant de ses fonctions de commissaire, mon honorable ami a oublié ses devoirs comme ministre. Il a été absent durant la plus grande partie de la dernière session et il est possible qu'il ne puisse assister à la session actuelle.

Il est vrai que l'an dernier il avait une excuse, comme l'a laissé entendre l'honorable député qui a proposé l'adresse; il était à la recherche de débouchés pour les produits canadiens—une ambition très louable. Il a visité la Chine et le Japon, ce que je ne lui reproche pas, mais il m'est parvenu de source autorisée qu'il se propose d'envoyer des boulangers dans ces deux pays, pour habituer les Chinois et les Japonais à substituer le blé au riz dans